

## DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 23 avril 2026 17:30

**En exercice** : 9  
**Présents** : 8  
**Excusés** : 0  
**Absents** : 1

**Date de la convocation** :  
24/04/2026

**Président de séance** :  
Jean-Louis ROY

**Secrétaire de séance** :  
Marie-Christine PROUST

**N° interne de l'acte** :  
D12\_04\_2026

Jeudi 23 avril 2026, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Mairie de Sèvremont - La Flocellière.

**Membres présents** :

Albert CORNUAU, Jean-Louis ROY, Michel POUPLIN, Alain GABARD, Anne-Marie PAILLAT, Béatrice COULON, Marie-Christine PROUST, Louisette SARRAZIN

**Membres excusés et représentés par pouvoir** :

**Membres excusés**

**Membres Absents** :  
Michel PASQUIER

---

### D12\_04\_2026 - CCAS : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025

Monsieur le Président rappelle que suite à une panne nationale de l'application hélios, le compte de gestion relatif au budget du CCAS n'a pas pu être transmis au conseil du Centre Communal d'Action Sociale et par conséquent il n'a pas pu être voté lors de la séance du 18 février 2026.

Néanmoins, un premier pointage avait pu être effectué montrant la concordance entre le projet de compte de gestion de Madame la Trésorière et les écritures comptables du Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur le Président avait proposé de donner une pré validation à ce projet du compte de gestion sans que celle-ci ne fasse l'objet d'une délibération. Il avait indiqué que le compte de gestion sera proposé à l'approbation des membres du Centre Communal d'Action Sociale lors d'une prochaine réunion, avec l'indication du vote des membres de la séance du 18 février 2026.

Monsieur le Président avait présenté les résultats inscrits dans le projet de compte de gestion. A l'unanimité, le conseil d'administration a donné une pré-validation au projet de compte de gestion.

Madame la Trésorière a transmis le compte de gestion de l'exercice 2025 du service de gestion comptable du Nord Vendée relatif à l'exécution du budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Certifié exécutoire :  
Transmis au contrôle de légalité le :  
Publié le :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	249 155,66 €	Dépenses réalisées :	0 €
Recettes réalisées :	251 581,73 €	Recettes réalisées :	0 €
Déficit reporté 2024 :	- 4 195,12 €	Excédent reporté 2024 :	1 224,83 €
<b>Résultat de l'exercice :</b>	<b>- 1 769,51 €</b>	<b>Résultat de l'exercice :</b>	<b>1 224,83 €</b>

Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est strictement conforme aux écritures de la comptabilité administrative tenue.

Monsieur le Président propose aux membres du Centre Communal d'Action Sociale :

- D'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2025 tels qu'ils apparaissent dans le compte de gestion pour le budget du Centre Communal d'Action Sociale,
- D'approuver le compte de gestion du budget du Centre Communal d'Action Sociale de l'exercice 2025,
- De donner quitus à Madame la Trésorière pour sa gestion.

Après délibération, le Conseil du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité des votants décide :

- D'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2025 tels qu'ils apparaissent dans le compte de gestion pour le budget du Centre Communal d'Action Sociale,
- D'approuver le compte de gestion du budget du Centre Communal d'Action Sociale de l'exercice 2025,
- De donner quitus à Madame la Trésorière pour sa gestion.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 8 voix Albert CORNUAU, Jean-Louis ROY, Michel POUPLIN, Alain GABARD, Anne-Marie PAILLAT, Béatrice COULON, Marie-Christine PROUST, Louissette SARRAZIN

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 1



Le Secrétaire de séance,  
Marie-Christine PROUST

Ainsi délibéré les jours, mois et an que  
dessus et le présent extrait certifié conforme  
au registre.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Sèvremont

Le Président Jean-Louis ROY

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

